



**Philippe
PLANCOULAINÉ**

Le premier séminaire du tout nouveau Club des Emetteurs de Caution s'est tenu lundi 16 septembre, il a réuni plus de 80 participants, banquiers, assureurs, consultants, représentants des associations professionnelles, métiers du chiffre et du droit, journalistes, au Palais Brongniart : le thème retenu : « le rôle de la caution dans l'économie française ».

L'objectif de ce premier événement était tout d'abord de rappeler que l'activité de cautionnement était au cœur des métiers de la finance puisqu'il peut s'exercer sous un statut de banque ou de société financière et/ou de compagnie d'assurance et de souligner son rôle structurant à la fois pour prévenir et pour garantir contre la défaillance ou la malversation dans de nombreux domaines économiques.

Après avoir rappelé ces origines très anciennes et les principaux mécanismes juridiques sur lesquels la caution repose, Maître Xavier PEQUIN, avocat au barreau de Paris, spécialiste du domaine, rappelle les principales évolutions en cours dans le cadre de la loi Pacte dont un des objectifs est notamment « réformer le droit du cautionnement afin de rendre son régime plus lisible et d'en améliorer l'efficacité, tout en assurant la protection de la personne physique »

Trois tables rondes représentant les marchés des particuliers, des professionnels et des entreprises et animées par des dirigeants et spécialistes des principaux acteurs de leurs secteurs se sont ensuite succédées pour présenter leur domaines d'intervention et leur mode de fonctionnement.

Pour le marché des particuliers, Benoit LUCAS, Directeur Général du groupe Camca souligne tout d'abord la spécificité du modèle français qui à la différence des modèles internationaux concentre l'analyse du risque sur la solvabilité de l'emprunteur et non sur la valeur du bien puis Benoit HOINE Directeur Général du

Crédit Social des Fonctionnaires, rappelle le rôle historique de la caution dans le monde mutualiste et son caractère très fidélisant.

Mohamed AOULAD HADJ Directeur Général de la Compagnie Européenne de Cautionnement rappelle les mécanismes qui ont présidé à la définition des nouvelles règles de solvabilité ainsi que le caractère vertueux du modèle français qui fait que l'ensemble des réserves techniques et de fonds propres réglementaires restent à la disposition du système de garantie.

Maître Armelle MONGODIN rappelle ensuite les modalités d'exercice de la garantie en cas de contentieux en soulignant son caractère très efficient pour la banque qui bénéficie d'une couverture totale en terme de liquidité et de risque final.

La table ronde dédiée au marché des professionnels est animée par Bérengère LECLÈRE-KHER Directrice Général de la Socamett leader français pour la garantie des professionnels de l'intérim qui rappelle les origines et principales caractéristiques de ces cautions qui concernent près de 50 catégories de professions.

A titre d'exemple, trois garanties professionnelles sont présentées dans cette table ronde : celle qui concerne les entreprises de travail temporaire : Gilles GOAOC Responsable Caution dans le Groupe Euler Hermès décrit la manière dont le montant de la garantie est établie et quels en sont les bénéficiaires puis Antoine MATHERON Directeur Caution chez Groupama présente la garantie exigée pour les agences de voyages qui couvre, sous la forme de prestations ou en euros la défaillance des tours opérateurs sans limites de montants à priori.

Marie Georges DUBOST, présidente du Directoire de CGI Bat présente ensuite les

garanties qui concernent les professionnels du bâtiment dans le cadre de la Garantie Financière d'Achèvement et de la loi Besson qui garantie aux acheteurs de maisons individuelles une livraison au prix et délai convenu.

En conclusion, Bérengère LECLÈRE-KHER souligne que les cautions « légales » imposées aux entreprises concernées par les risques environnementaux vont continuer à se développer, elles concernent aujourd'hui : les exploitants de carrière, les centre d'enfouissements, les sites Seveso, les Éoliennes...

La table ronde consacrée aux cautions données aux entreprises est animée par Michel COTTET Directeur Général de la Siagi qui, après avoir rappelé les origines du cautionnement des prêts aux entreprises à l'époque de l'encadrement du crédit, indique qu'il existe en France une vingtaine d'acteurs majeurs exerçant chacun leur garantie selon un modèle original et historique.

Pour illustrer cette diversité quatre intervenants témoignent :

Sandrine TAURAN Directrice Générale de Sogama qui intervient dans le monde de l'économie sociale et associatif rappelle la valeur ajoutée de la caution dans l'instruction du dossier de crédit en apportant son expertise dans son domaine particulier et en en partageant le risque avec l'établissement de crédit.

Marc VACHER avocat au barreau spécialisé dans le domaine des garanties insiste sur le caractère tripartite de la relation : il existe dans ce type de garantie un relation distincte et spécifique entre l'emprunteur et la caution et le bénéficiaire créancier et la caution.

Yann PARROT Directeur Générale de l'Européenne de Cautionnement présente la caution comme un facilitateur d'accès au financement en expliquant que du fait de leur grande spécialisation les sociétés de cautionnement professionnelles s'apportent un soutien déterminant aux entreprises qui désirent investir dans leurs démarches vis-à-vis de banques.

Enfin, pour conclure, Eric LEVÉ, spécialiste des systèmes d'évaluation, de *scoring* et de nouvelles technologies insiste sur les évolutions du numérique et du digital et leur incidence en matière d'analyse et de contrôle des risques.

Les nouveaux modes d'accès et de partage des données et informations financières pourraient constituer le prochain sujet de réflexion et de débat pour le du prochain événement Club des émetteurs de Caution ...

En conclusion, au cours de ces exposés le Club des Émetteurs de caution souhaitent avoir répondu à son objectif : souligner le rôle de la caution dans le financement de l'économie au service des entreprises et des particuliers. ■